



INFOS DIVERSES

CE QUI CHANGE AU 1^{er} AVRIL

FAMILLE – Deux prestations familiales sont nettement revalorisées, pour les familles monoparentales et les familles nombreuses en situation de pauvreté : respectivement l'allocation de soutien familial, +57€ par an et par enfant, soit +5%, et le complément familial, +222€ par an et par famille, soit +10%.

VEHICULES PROPRES – Un nouveau bonus s'applique pour l'achat de voitures électrique et hybride, allant jusqu'à 10 000€ pour la mise à la casse d'un vieux diesel. Les immatriculations de véhicules électriques particuliers ont progressé de 20% en 2014.

CONTRAT DE GENERATION – Le recours au contrat de génération est facilité pour les entreprises de moins de 300 salariés, qui y accèdent désormais sans condition, alors qu'elles devaient jusque-là avoir conclu un accord d'entreprise ou de branche pour y prétendre. Pour rappel, l'aide forfaitaire a été doublée, à 8 000€ par an, si une entreprise embauche un jeune et un senior en moins de 6 mois.

SIMPLIFICATION – 15 000 grandes entreprises passent à la Déclaration sociale nominative (DSN), qui leur évitera de remplir une trentaine de déclarations sociales désormais automatiquement générées par l'édition du bulletin de paie. (indemnités journalières, déclarations de mouvement de main-d'oeuvre, attestation Pôle emploi, bordereaux de cotisations aux Urssaf, ...).

TRAÇABILITE – De nouvelles règles européennes rendent obligatoire l'étiquetage de l'origine pour toutes les viandes fraîches (porc, volaille, mouton, chèvre), comme c'était le cas jusqu'alors uniquement pour la viande de boeuf. C'est un progrès pour la transparence, porté notamment par la France au niveau européen.

BONNE NOUVELLE

AUTOMOBILE – Les immatriculations de voitures neuves ont augmenté de 6,9% au premier trimestre. Les constructeurs automobiles revoient à la hausse, à 2%, leur prévision de croissance du marché automobile français en 2015,

ACTION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement doit continuer à avancer dans la cohérence, suivant le cap qui a été fixé. En même temps il est nécessaire d'être à l'écoute. Mercredi prochain, des propositions seront formulées lors d'un conseil des ministres et d'un séminaire gouvernemental exceptionnels, pour : soutenir et conforter la croissance avec l'investissement public comme privé ; valoriser le travail ; l'égalité territoriale.

Au lendemain des élections départementales, le Président de la République a indiqué que le gouvernement « devait continuer à avancer dans la cohérence, suivant le cap qui a été fixé » (S. Le Foll, 01/04/15).

Dans le même temps, « être à l'écoute permettra de répondre « aux doutes des Français » (S. Le Foll, 01/04/15) :

- Aujourd'hui, « l'action du gouvernement, [...] est très claire: on ne remet pas en cause les choix qui ont été faits de soutenir l'industrie, l'entreprise, parce qu'on a perdu beaucoup de parts de marché et beaucoup de compétitivité » depuis 2002 ;

- En même temps, il faut insister sur les questions des contreparties du Pacte de responsabilité et de solidarité. « Dans beaucoup de branches, [les acteurs économiques] n'ont pas encore abouti à des accords. Donc

là-dessus, il y a aussi à discuter » (S. Le Foll, 01/04/15).

Mercredi prochain, le Premier ministre présentera dans la foulée d'un Conseil des ministres et d'un séminaire gouvernemental « exceptionnels » des propositions pour : « soutenir et conforter la croissance avec l'investissement public comme privé » ; « valoriser le travail » et « l'égalité territoriale » (S. Le Foll, 01/04/15). **S'agissant « des freins ou des obstacles » pouvant empêcher l'embauche**, il faut « discuter de toutes les questions qui peuvent nous permettre de créer plus d'emploi, c'est [...] ça l'objectif » (S. Le Foll, 01/04/15). « C'est [...] aux partenaires sociaux aujourd'hui, par le dialogue social – la méthode du gouvernement - de faire des propositions ». On ne peut réformer « le code du travail sans l'accord des partenaires sociaux » (F. Rebsamen, 01/04/15).

Le gouvernement s'en tient aux « véhicules législatifs » déjà annoncés : la loi croissance et activité, le projet de loi santé et le projet de loi sur la modernisation du dialogue social. « Quand on en [aura] besoin, sur des sujets où il y a des choses nouvelles à » porter, ces véhicules législatifs seront utilisés (S. Le Foll, 04/01/15).

EDUCATION NATIONALE – PEDOPHILIE

Il n'est pas possible d'avoir un enseignant dans une salle de classe au contact d'enfants, qui aurait été condamné pour des faits de prédation sexuelle. Que des condamnations pour de tels faits n'aient pas été transmises aux services de l'Education nationale, si ces faits sont avérés, est absolument intolérable. Le gouvernement est pleinement mobilisé pour que de telles situations ne puissent plus se reproduire : enquête administrative, réunion avec les procureurs et les recteurs pour mettre fin à ces dysfonctionnements graves. Il faut par ailleurs bien distinguer ces dysfonctionnements d'autres situations qu'elles viennent mettre en lumière, et rappeler le fonctionnement normal de l'Education nationale et de la justice : en 2014, 16 enseignants ont été condamnés en justice pour faits de détention d'images pédopornographiques ou de pédophilie. Ces 16 cas se sont transformés en révocations à vie.

« Il n'est pas possible d'avoir un enseignant dans une salle de classe au contact d'enfants, qui aurait été condamné pour des faits de prédation sexuelle ». Si des condamnations pour de tels faits n'ont pas été transmises aux services de l'Education nationale, c'est « absolument intolérable » :

- « **Il y a une règle de transmission**, imposée par une ancienne circulaire du Garde des sceaux, et réaffirmée le 11 mars 2015 » ;

« C'est un dysfonctionnement grave qu'il nous appartient de régler au plus vite ». Le gouvernement est pleinement mobilisé « pour que ça ne puisse plus se reproduire » :

- **Dès les révélations de Villefontaine, en plus de l'enquête judiciaire en cours**, Najat Vallaud-Belkacem et Christiane Taubira « ont diligenté **une enquête administrative**, qui a vocation à faire la lumière sur l'ensemble des dysfonctionnements, des défaillances de notre système, de la transmission d'informations entre nos deux administrations ».

- **Najat Vallaud-Belkacem et Christiane Taubira vont « réunir dans les tous prochains jours ensemble les procureurs généraux, les recteurs, pour :**

o « Travailler ensemble à renforcer la fluidité de l'information entre nos deux services » ;

o « Faire en sorte que désormais, chacun soit garanti du fait que lorsqu'un individu est condamné par la justice, cette information arrive bien à l'Education nationale » ;

o « Faire en sorte que cette dernière prenne bien les mesures pour l'empêcher de continuer à exercer devant des enfants ».

Il faut bien distinguer ces dysfonctionnements graves d'autres situations qu'elles viennent mettre en lumière, « dans lesquels il y a des doutes ou des accusations portées sur des questions qui relèvent de la pédophilie », et rappeler « le fonctionnement normal de l'Education nationale et de la justice » :

- « Dès lors qu'on a connaissance par un dépôt de plainte ou par une accusation quelconque, du fait que, un enseignant se serait mal comporté en la matière, il y a poursuite, il y a condamnation. Et il y a de la part de l'Education nationale tout de suite suspension de l'enseignant. Et puis lorsque la condamnation a été prononcée, il y a conseil de discipline, révocation. » 3

- « **En 2014, nous avons eu 16 cas de condamnation en justice d'enseignants pour faits de détention d'images pédopornographiques ou de pédophilie. Ces 16 cas se sont transformés en révocations à vie** de ces personnes de l'Education nationale.

« **Il faut aussi faire attention à ne pas tomber, voyez, dans l'angoisse absolue.** On a affaire à près d'un million de personnels qui ont toute la probité qui est attendue d'eux. [...] N'allons pas jeter l'opprobre sur toute une profession ».

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Le Président de la République visite ce vendredi les Forges, site industriel exemplaire, et fera des annonces en lien avec l'investissement. Il s'agit d'accélérer la reprise en insufflant un vrai déclic dans ce domaine de l'investissement, public comme privé. Mercredi prochain des propositions seront également formulées en ce sens lors d'un conseil des ministres et d'un séminaire gouvernemental.

Le Président de la République se rendra demain dans l'Oise et visitera l'entreprise les Forges, site du groupe Lebronze alloys. Cette entreprise est exemplaire d'une reprise industrielle marqué par un investissement vertueux qui pérennise et développe les emplois.

Dans le cadre de cette visite, le chef de l'Etat soulignera la nécessité de se mobiliser pour l'investissement. En effet, il s'agit aujourd'hui de s'adapter au nouveau contexte économique, en agissant davantage en faveur des investissements pour accélérer la reprise. L'Insee a indiqué en janvier que les entreprises françaises envisageaient d'augmenter leurs investissements de 3% en 2015.

Il y a quelques signes positifs mais pas encore de vrai déclic. Ce déclic il faut le déclencher (cf. infra).

CONJONCTURE

L'accélération de l'activité, qu'anticipe l'Insee pour le début de l'année 2015, conforte pleinement la cible de 1% de croissance arrêtée par le gouvernement dès l'été dernier. La consommation accélère depuis plusieurs mois et sera soutenue en 2015 par la baisse des prélèvements, le bas niveau des prix de l'énergie et plus globalement la faiblesse de l'inflation. La demande adressée aux entreprises va progresser dans les mois qui viennent, d'autant que la baisse de l'euro doit améliorer notre compétitivité et nos exportations. Le taux de marge des entreprises devrait également se redresser. Les conditions sont réunies pour que les ménages comme les chefs d'entreprise puissent se projeter dans l'avenir.

L'Insee vient de publier son appréciation des développements conjoncturels récents et leurs implications pour le 1er semestre 2015. Michel Sapin constate que **l'accélération de l'activité, qu'anticipe l'Insee pour le début de l'année 2015, conforte pleinement la cible de 1% de croissance pour l'ensemble de l'année, arrêtée par le gouvernement dès l'été dernier.**

La consommation accélère depuis plusieurs mois et sera soutenue en 2015 par la baisse des prélèvements, le bas niveau des prix de l'énergie et plus globalement la faiblesse de l'inflation. En effet, la baisse du prix du pétrole représentera 10 milliards d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire pour les ménages en 2015, quand ce dernier a déjà progressé sensiblement en 2014 (+1,1%).

Ainsi, la demande adressée aux entreprises va progresser dans les mois qui viennent, d'autant que la baisse de l'euro doit améliorer notre compétitivité et nos exportations. « Le taux de marge des entreprises devrait également se redresser de +2 points d'ici la mi-2015, grâce à l'effet cumulé des politiques mises en oeuvre (CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité) et de la baisse du prix du pétrole et du change, effaçant déjà les deux-tiers de la baisse observé depuis la crise » (M. Sapin, 02/04/15). En outre, leurs conditions de financement s'améliorent nettement.

« Le gouvernement maintient un cap clair : baisse des prélèvements, maîtrise des dépenses publiques et poursuite des réformes. **Les conditions sont réunies pour que les ménages comme les chefs d'entreprise puissent se projeter dans l'avenir** » (M. Sapin, 02/04/15).

Dans ces conditions, les entreprises doivent pouvoir contribuer au retour de l'emploi et de l'investissement dans les mois qui viennent.

IRAN

Les discussions avec l'Iran viennent de se conclure avec un accord de principe sur les paramètres d'un règlement durable des questions posées par le programme nucléaire iranien. C'est un accord d'étape qui a été trouvé, qui comporte des avancées positives incontestables, mais il reste encore du travail à faire. . Les modalités précises de mise en oeuvre doivent être définies avant le 30 juin. La France veillera, comme elle l'a toujours fait, à ce que les modalités précises soient établies dans le souci d'aboutir à un accord crédible et vérifiable.

« Les discussions entre le P5+1 et l'Iran viennent de se conclure avec un accord de principe sur les paramètres d'un règlement durable des questions posées par le programme nucléaire iranien » (CP Elysée, 02/04/15).

Le Président de la République, qui s'est entretenu avec le Président Obama au sujet de cet accord, a salué « le travail accompli par les ministres des Affaires étrangères et leur engagement tout au long de ce processus, ainsi que les bases de l'accord qui ont été trouvées » (CP Elysée, 02/04/15).

« C'est un accord d'étape, qui comporte des avancées positives incontestables, mais il reste encore du travail à faire puisque nous devons avoir fini avant le 30 juin » (L. Fabius, 02/04/15). Un exemple parmi les « avancées positives » : « si on veut avoir de l'uranium enrichi, il faut utiliser des centrifugeuses et actuellement l'Iran a en fonctionnement un peu plus de 9 000 centrifugeuses. Là il n'aura droit qu'à 5 060 centrifugeuses dans un premier temps. Du coup, il produira moins d'uranium : il avait 8t d'uranium, il ne pourra en avoir que 300 kg et du coup il n'aura pas la possibilité d'aller vers l'arme nucléaire » (L. Fabius, 02/04/15). L'ensemble des modalités précises de mise en oeuvre doivent être définies avant le 30 juin.

La position de la France est constante : « on souhaite un accord, mais il faut qu'il soit solide [...] et vérifiable » (L. Fabius, 02/04/15). « La France veillera, comme elle l'a toujours fait en lien avec ses partenaires, à ce que [les modalités précises] soient établies dans le souci d'aboutir à un accord crédible et vérifiable afin que la communauté internationale soit assurée que l'Iran ne sera pas en situation de se doter de l'arme nucléaire » (CP Elysée, 02/04/15).

« Les sanctions levées peuvent être rétablies si l'accord n'est pas appliqué » (CP Elysée, 02/04/15).

CALENDRIER SCOLAIRE – ZONES DE VACANCES

C'est un nouveau calendrier scolaire pragmatique, apportant une réponse globale et équilibrée, qui est proposé pour les 3 prochaines années scolaires. Il assure des rythmes d'apprentissage efficaces et respectueux de l'enfant, et ne néglige pas non plus les intérêts des personnels, des familles, de la vie économique. Avec ce calendrier, ce sont des règles claires qui mettent fin aux incertitudes : une rentrée des élèves au plus tôt le 1^{er} septembre, des vacances de printemps avancées d'une semaine, un pont de l'Ascension pour tous. Ce calendrier s'adapte aussi à la réforme territoriale, en modifiant pour plus de cohérence la répartition des académies entre les 3 zones.

Le nouveau calendrier scolaire proposé pour les 3 prochaines années scolaires est « pragmatique ». Il apporte une réponse globale et équilibrée aux différents enjeux à traiter (N. Vallaud-Belkacem, 02/04/15) :

- **Il « doit, en premier lieu, assurer des rythmes d'apprentissages efficaces et respectueux de l'intérêt des enfants » ;**
- **Il ne « néglige [pas non plus] les intérêts légitimes des personnels, des familles et de la vie économique ».** Car au-delà du temps scolaire, ce calendrier « fixe aussi le rythme de l'activité sociale de nombreux Français, [...] institutions, entreprises » (N. Vallaud-Belkacem, 02/04/15) ;
- **Ce calendrier est désormais soumis au Conseil supérieur de l'éducation,** après un travail interministériel approfondi et de nombreuses consultations avec l'ensemble des parties intéressées.

Avec ce calendrier scolaire, ce sont « des règles claires sur les 3 ans à venir [qui sont posées], pour mettre fin aux incertitudes » (N. Vallaud-Belkacem, 02/04/15). Parmi les principales nouveautés :

- **La rentrée des élèves intervient au plus tôt le 1^{er} septembre de l'année**, et la fin de l'année scolaire intervient au plus tard à la fin de la première semaine complète du mois de juillet ;
- **Les vacances de printemps sont avancées d'une semaine** pour les années 2015-2016 et 2016-2017, permettant de ne plus pénaliser l'activité économique dans les zones de montagne ;
- **Et « la règle est désormais d'accorder le pont de l'Ascension »**, afin « d'alléger le 3^{ème} trimestre » (N. Vallaud-Belkacem, 02/04/15).

Ce calendrier « tire également les conclusions de la réforme territoriale pour éviter des incohérences dans les zones de vacances » qui auraient été préjudiciables aux familles (N. Vallaud-Belkacem, 02/04/15) :

- **Pour être en cohérence avec la nouvelle délimitation des régions : tous les élèves d'une même région seront en vacances en même temps.** Pour cela, une modification de la répartition des académies métropolitaines entre les 3 zones sera effective dès les congés d'hiver et de printemps de l'année scolaire 2015-2016 :
 - o **En zone A** : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers ;
 - o **En zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg ;
 - o **En zone C** : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.
- **Pour assurer une meilleure répartition des flux entre les territoires et éviter des engorgements sur les axes routiers vers les Alpes du Nord : cette réforme a été réalisée sur la base des flux constatés** sur les dernières années, saison par saison.

MISE A JOUR - RADIO FRANCE

Fleur Pellerin s'est entretenue ce jeudi avec Mathieu Gallet. Les salariés du groupe ont pour leur part été reçu à Matignon. L'avenir de l'entreprise est tout ce qui doit importer aujourd'hui, avec de grands objectifs pour Radio France en même temps que des solutions pour sortir des difficultés financières.

Fleur Pellerin s'est entretenue ce jeudi avec Mathieu Gallet. Le président de Radio France est venu lui présenter ses propositions d'ensemble pour redresser Radio France. Le gouvernement souhaite que la signature du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) intervienne durant le mois d'avril.

Les représentants des salariés du groupe ont pour leur part été reçu à Matignon.

L'avenir de l'entreprise est tout ce qui doit importer aujourd'hui. « Il faut qu'il y ait des solutions qui ne peuvent venir que d'un projet qui [...] fixe les grands objectifs pour Radio France et en même temps, propose des solutions pour sortir de la difficulté financière », en lien avec les salariés du groupe (S. Le Foll, 01/04/15).

S'agissant de l'exemplarité des dirigeants, alors que des efforts sont demandés aux Français. « Des inspections [sont] en cours sur des sujets qui peuvent être évoqués ici ou là » dans la presse. Les choses doivent aller à leur terme, le travail est engagé » (S. Le Foll, 01/04/15) :

- **L'Inspection générale des finances (IGF) mène actuellement une mission** pour contrôler les dépenses liées au train de vie de la présidence et des instances dirigeantes de Radio France. Cette mission est en cours et rendra ses conclusions à la fin de la semaine prochaine.

- **S'agissant des prestations évoquées lorsque Mathieu Gallet était président de l'INA**, nous avons demandé à la direction de l'INA et à la mission de contrôle de Bercy de vérifier leurs conditions de passation.